GRANDIR ET S'ÉPANOUIR DANS CHARTRES MÉTROPOLE

Guide des familles

Sept. 2026 - Août 2027

Accueils de loisirs et activités Enfance-Jeunesse de la naissance à 17 ans

Les PEP 28
La solidarité en action

CHARTRES MÉTROPOLE

SOMMAIRE

3 Édito

4 Vos interlocuteurs

5 le projet éducatif de Chartres métropole

6 Le Relais petite enfance

10 Les accueils de loisirs

18 Les espaces jeunes

24 L'information jeunesse

30 Les tarifs

ÉDITO

Accompagner les enfants et les jeunes, c'est accompagner les familles dans toutes les étapes de la vie. À Chartres métropole, nous avons à cœur de proposer des services utiles, accessibles et adaptés aux réalités de chacun.

Ce guide a été conçu comme un repère simple et pratique. Il vous permet de découvrir l'ensemble des solutions proposées sur le territoire : modes d'accueil pour les plus petits, accueils de loisirs, espaces jeunes, dispositifs d'information… autant de ressources pour répondre à vos besoins et à ceux de vos enfants.

Au quotidien, nos équipes œuvrent pour offrir des lieux de vie où les enfants peuvent s'épanouir, apprendre, créer et grandir ensemble. Les accueils de loisirs et les espaces jeunes sont pensés comme de véritables espaces d'expériences, complémentaires de l'école et de la vie familiale, où chacun peut trouver sa place.

Nous veillons également à faire évoluer notre offre pour répondre aux attentes des familles. C'est dans cet esprit que s'inscrit le projet de construction d'un nouvel accueil de loisirs à Saint-Georges-sur-Eure qui ouvrira en 2027. Ce futur équipement, pensé pour accueillir les enfants dans des conditions optimales, proposera des espaces modernes, fonctionnels et ouverts, intégrant également des activités du Relais petite enfance. Il contribuera à renforcer l'offre existante et à mieux accompagner les besoins du territoire.

Être à l'écoute, s'adapter, innover : ces engagements guident notre action pour faire de Chartres métropole un territoire où chaque enfant peut grandir sereinement et où chaque jeune peut construire son avenir.

Je vous souhaite une excellente année à venir, riche en découvertes, en apprentissages et en moments partagés.

Hélène DENIEAULT,
Vice-présidente de Chartres métropole
Enfance, Jeunesse, Équipements associés
et Relations avec les élus

VOS INTERLOCUTEURS

CHARTRES MÉTROPOLE

Hélène DENIEAULT,
Vice-présidente de Chartres métropole Enfance, Jeunesse, Équipements associés et Relations avec les élus

LES SERVICES

Hôtel d'Agglomération
place des Halles, Chartres
ouvert du lundi au vendredi, de 9 h à 18 h,
le samedi de 9 h à 12 h 30
Tél. 02 37 23 40 00
www.chartres-metropole.fr

Relais petite enfance
3, rue du Puits-Drouet, Chartres
Tél. 02 36 67 30 20
relais.petite.enfance@agglo-ville.chartres.fr

Info Jeunes Chartres métropole (anciennement Points d'info jeunesse)
34, rue Noël-Ballay à Chartres
du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et
13 h 30 à 18 h
Fermé le jeudi matin
Tél. 02 37 23 42 32
bij28@agglo-ville.chartres.fr

0'34 - tiers lieu Jeunesse
34, rue Noël-Ballay à Chartres
du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et
13 h 30 à 18 h
fermé le jeudi matin
Tél. 02 37 23 42 32
@infojeuneschartres
- Info Jeunes Chartres (ex Bij)
- infolab Chartres
- maison des étudiants

L'Association départementale PEP 28
Délégataire du service public
pour les accueils de loisirs
et les espaces jeunes
3, rue Charles-Brune, Lucé
Permanence à l'hôtel d'Agglomération,
place des Halles, Chartres
mercredi de 9 h à 11 h 30 et de 12 h 30 à 17 h
Tél. 02 37 88 14 14
secretariatchartresmetropole@pep28.asso.fr

LE PROJET ÉDUCATIF DE CHARTRES MÉTROPOLE

L'accueil des enfants et des jeunes de Chartres métropole repose sur un projet éducatif global commun pour l'ensemble du territoire. Les équipes d'encadrement des différents accueils, que sont les relais petite enfance, les accueils collectifs de mineurs - ACM (accueils de loisirs et espaces jeunes), établissent le projet pédagogique de leur structure.

Ces structures d'accueil des enfants et jeunes de Chartres métropole sont avant tout pensées comme des lieux d'apprentissage et d'épanouissement. Les activités qu'elles proposent complètent celles de la scolarité et de la vie de famille.

Le vivre ensemble est l'objectif premier. Il s'agit de permettre à chacun, enfant ou adolescent, d'une part d'acquérir cette notion par le biais de la découverte de l'autre, du respect de chacun et d'une expérience de la vie de groupe, et d'autre part de construire sa personnalité et sa capacité de réflexion. Le jeu et, pour les plus grands la réalisation de projets, en sont les outils principaux.

Les programmes d'activités sont établis selon ces axes et prennent en compte les besoins de développement de chacun sur les plans physique, moteur et intellectuel. Ils contribuent aussi à renforcer la curiosité et le goût pour les apprentissages par la mise en place de pratiques scientifiques, techniques, artistiques, culturelles et la découverte des richesses locales.

Chartres métropole a confié l'animation et l'encadrement de ses accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) et espaces jeunes à l'association départementale PEP 28.

Pour compléter ce dispositif d'apprentissage et d'épanouissement, accompagner les jeunes dans leurs premières démarches vers la vie d'adulte à travers l'information, des conseils et la formation, Chartres métropole a souhaité renforcer son lien avec l'Info Jeunes Centre Val de Loire en créant un tiers-lieu Jeunesse unique, facile d'accès en centre-ville de Chartres, rassemblant en un même lieu tous les intervenants et services pour la Jeunesse : animateurs de info Jeunes Chartres Métropole, maison des étudiants, info lab...

LE RELAIS PETITE ENFANCE

est un lieu d'information, de rencontres et d'échanges au service des parents, des jeunes enfants et des professionnels de la petite enfance.

LE RELAIS PETITE ENFANCE

Le Relais petite enfance de Chartres métropole s'adresse aux assistants maternelsduparticulier-employeur*, aux gardes à domicile, aux enfants de 0 à 3 ans qu'ils accueillent ainsi qu'aux familles.
Ce service gratuit est ouvert à toutes les familles des communes de l'agglomération de moins de 3 000 habitants (voir liste page 37), Champhol et Maintenon.
En périodes scolaires :
- lundi, mardi et vendredi de 9 h à 13 h et de 14 h à 18 h ;
- mercredi de 9 h à 13 h et de 14 h à 17 h 30 ;
- jeudi de 9 h à 13 h.

Pendant les vacances scolaires :
- lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9 h à 13 h et de 14 h à 17 h 30 ;
- jeudi de 9 h à 13 h.

Un service pour les parents

Le Relais petite enfance de Chartres métropole informe les parents et futurs parents sur les modes d'accueil de la petite enfance et les accompagne dans leurs recherches et démarches d'embauche d'un assistant maternel.
Par ailleurs, il est l'interlocuteur privilégié tout au long de l'accueil de l'enfant.

Un service pour les assistants maternels

Le Relais petite enfance de Chartres métropole soutient et accompagne les assistants maternels et les gardes à domicile dans leur exercice professionnel et contribue à leur professionnalisation.
Il propose des conférences autour de thématiques sur l'accueil et le développement du jeune enfant.
Les professionnels de l'accueil à domicile ont également accès à un prêt de jeu gratuit pour les enfants qu'ils accompagnent.

Depuis 2025, un portail dédié aux assistants maternels leur permet de retrouver toutes les actualités du RPE, de s'inscrire aux ateliers d'éveil ou de réserver des jeux.

Des ateliers favorisant le développement de l'enfant

Le Relais petite enfance de Chartres métropole propose à tous les assistants maternels et gardes à domicile de participer, avec les enfants qu'ils accueillent, à des ateliers d'éveil sur des thèmes variés. Ces ateliers gratuits sur inscription se déroulent dans différentes communes (Amilly, Bailleau-l'Évêque, Barjouville, Berchères-les-Pierres, Dammarie, Dangers, Jouy, Maintenon, Morancez, Saint-Georges-sur-Eure, Saint-Léger-des-Aubées, Sours, Thivars et Theuville).
Les assistants maternels sont invités à s'inscrire en priorité aux ateliers proches de leur domicile. Pour compléter les ateliers d'éveil variés, des ateliers culturels sont proposés tout au long de l'année. Par ailleurs, pour rythmer l'année, les Éducatrices de Jeunes Enfants proposent une matinée récréative en plein air en juin et des petits spectacles en fin d'année.

** Le particulier employeur emploie un salarié à son domicile privé pour de la garde d'enfants : une assistante maternelle.*

Sites des ateliers

AMILLY
Rue des Vauroux

BAILLEAU-L'ÉVÊQUE
ALSH
Parc Olivier-Gault

BARJOUVILLE
SALLE DU CONSEIL
1, rue Jean-Moulin

BERCHÈRES-LES-PIERRES
9, rue de l'Église

CHARTRES
LA MAISON DES ENFANTS
3, rue du Puits-Drouet
LA RONDE ENFANTINE
18, rue du Docteur-Maunoury

DAMMARIE
ALSH L'ARBRE MAGIQUE
Rue de la Filerie

DANGERS
10, rue de la Mairie

JOUY
ALSH
30, rue du Bout-aux-Anglois

MAINTENON
ÉCOLE JACQUES-PRÉVERT
3, rue Jean-d'Ayen

MORANCEZ
SALLE ALSH
9, rue de Chavannes

SAINT-GEORGES-SUR-EURE
MAISON DES ASSOCIATIONS
2, rue du Général-de-Gaulle

SAINT-LÉGER-DES-AUBÉES
ALSH
Rue neuve

SOURS
ALSH
Rue Isambert

THEUVILLE
10, rue de la gare

THIVARS
SALLE POLYVALENTE
Rue Hector-Boudon

Relais petite enfance

3, rue du Puits-Drouet, Chartres
Tél. 02 36 67 30 20
relais.petite.enfance@agglo-ville.chartres.fr

Carte page 38.

LES ACCUEILS DE LOISIRS

épanouissent les enfants de 3 à 11 ans.

LES ACCUEILS DE LOISIRS

Les accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) accueillent les enfants de 3 à 11 ans, les mercredis, pendant les petites vacances (d'automne, de Noël, d'hiver et de printemps) et durant les vacances d'été.

Plusieurs temps d'accueil possibles

Accueils des mercredis

Avant chaque petites vacances scolaires, la famille inscrit son enfant pour les mercredis souhaités dans la période comprise entre les vacances à venir et les suivantes.

Plusieurs formules sont proposées :

- inscription à la journée avec repas ;
- inscription le matin avec repas jusqu'à 13 h 30 ;
- inscription l'après-midi sans repas à partir de 13 h 30.

Les petites vacances

Les ALSH proposent des inscriptions à la semaine ou occasionnelles. Toutes concernent la journée complète avec repas.

Les vacances d'été

Pour les vacances estivales, les inscriptions se font uniquement à la semaine pour des journées complètes avec repas.

Modalités d'inscription

Les modalités d'inscription seront disponibles mi-mai.

Pour inscrire vos enfants, rendez-vous sur le portail famille de Chartres métropole sur www.portail-pep28.ciril.net

Renseignements disponibles sur le site des PEP 28 (www.lespep28.org) ou sur le site de Chartres métropole (www.chartres-metropole.fr/vos-services/enfance-et-jeunesse/les-accueils-de-loisirs).

Organisation de la journée

L'organisation d'une journée est établie au plus près des besoins des enfants en respectant leur rythme : l'équipe d'animation favorise les activités intenses le matin ainsi qu'en milieu d'après-midi et les activités plus calmes en début d'après-midi.

Les animateurs proposent aux enfants des activités sur des thèmes artistiques, écologiques, sportifs, musicaux ou même scientifiques et techniques.

À partir de 7 h ou 7 h 30*, les enfants sont accueillis de manière échelonnée dans des espaces ludiques aménagés pour réaliser des activités en autonomie, sous l'attention des animateurs. Ils débutent leur journée à leur rythme et selon leurs envies.

Dès 9 h, les animateurs proposent des activités diversifiées et adaptées aux capacités de chaque enfant en lien avec le projet pédagogique de chaque accueil de loisirs.

Entre 11 h 30 et 13 h 30 a lieu la pause déjeuner, toujours sous la surveillance de l'équipe d'animation.

À 13 h 30, les enfants gardés en demi-journée sont accueillis avant la reprise des activités.

À partir de 14 h, les animateurs proposent des activités diversifiées, toujours en lien avec le projet pédagogique de chaque structure d'accueil. Les plus petits qui en ont besoin bénéficient d'un temps de repos, selon leurs besoins.

À 16 h 30, un temps est réservé au goûter.

De 17 h à 18 h 30 ou 19 h*, après une bonne journée avec les copains, il est l'heure de retrouver les parents et de passer la soirée en famille.

* *selon la structure.*

Restauration : le temps du repas est un moment pédagogique et éducatif

Ce moment de la journée constitue pour les enfants, et les jeunes, un temps de vie sociale, d'échanges et de partage entre eux et avec les adultes. Ce moment participe à la formation du futur citoyen, épanoui et respectueux de l'autre et de son environnement.

L'équilibre nutritionnel et la diversité des menus

La restauration en accueil de loisirs revêt des objectifs de diversité et d'équilibre de l'alimentation. La consommation de fruits, légumes et féculents y est encouragée, celle de produits gras et sucrés est réduite. Plaisir et équilibre alimentaire doivent s'accorder : les équipes y veillent tout au long de l'année.
Les repas sont servis dans leur intégralité pour permettre aux enfants de goûter l'ensemble des mets et aiguiser leur goût.

Les menus sont affichés à l'entrée des accueils de loisirs et sont consultables sur le site du prestataire de repas. Les repas se déroulent dans les restaurants scolaires communaux de proximité (le prestataire de restauration peut être différent selon la commune) ou dans des espaces dédiés au sein des accueils de loisirs. Ils sont fournis par un prestataire choisi, de même que les pique-niques et les goûters. Les professionnels veillent au respect des normes d'hygiène.

Les accueils de loisirs étant des structures collectives, aucune adaptation autre que médicale n'est prise en compte. Les enfants nécessitant un suivi particulier d'ordre physique (intolérances alimentaires, allergies, handicap…) temporaire ou chronique doivent être signalés aux directeurs des accueils de loisirs.
Les modalités d'accueil et le suivi éventuel d'un traitement seront formalisés en concertation avec les professionnels des ALSH, les partenaires médico-sociaux et les parents par un projet d'accueil individualisé (PAI) ou un projet personnalisé d'accueil (PPA) ajusté en fonction des besoins de l'enfant.

Le PAI d'un enfant pour une maladie chronique ou une allergie alimentaire, doit être renouvelé et transmis aux directeurs des structures chaque année.
Pour les enfants en classes maternelles ou élémentaires, les titulaires de l'autorité parentale pourront indiquer dans le dossier d'inscription le choix du repas à l'année, selon l'une des deux formules suivantes : menu standard ou menu végétarien.

Les prestataires de restauration* :

- ALSH de Jouy, Morancez, Saint-Georges-sur-Eure, Saint-Prest et Sours : Restauration Chartres métropole
- ALSH d'Amilly, Dammarie et Bouglainval : Restauration La Normande
- ALSH de Maintenon : Restauration Resto'Val
- ALSH de Bailleau-l'Évêque et Saint-Léger-des-Aubées : Yvelines Restauration.

** à la date d'impression de ce guide*

Les accueils de loisirs de Chartres métropole

AMILLY
École élémentaire
Rue des Vauroux
06 16 52 00 33
alsh.amilly@pep28.asso.fr
7 h 30 à 18 h 30
Fermé en août et pendant les vacances de Noël.

BAILLEAU-L'ÉVÊQUE
Parc Olivier-Gault
06 16 82 92 98
alsh.bailleauleveque@pep28.asso.fr
7 h 30 à 18 h 30
Fermé pendant les vacances de Noël.

BOUGLAINVAL
17, rue de Châteauneuf
06 35 63 40 37
alsh.bouglainval@pep28.asso.fr
7 h à 19 h
Fermé en août et pendant les vacances de Noël.

DAMMARIE
Rue de la Filerie
07 76 73 00 75
alsh.dammarie@pep28.asso.fr
7 h 30 à 18 h 30
Fermé pendant les vacances de Noël.

JOUY
30, rue du Bout-aux-Anglois
06 32 82 31 60
alsh.jouy@pep28.asso.fr
7 h à 19 h
Ouvert toute l'année

MAINTENON
Écoles du Guéreau (3-5 ans)
06 35 63 40 39
et Collin d'Harleville (6-11 ans)
06 35 40 45 87
alsh.maintenon@pep28.asso.fr
7 h à 19 h
Ouvert toute l'année

MORANCEZ
9, rue de Chavannes
06 32 82 59 18
alsh.morancez@pep28.asso.fr
7 h 30 à 18 h 30
Ouvert toute l'année

SAINT-GEORGES-SUR-EURE
Maison des Associations
2, rue du Général-de-Gaulle
06 16 82 20 43
alsh.saintgeorgessureure@pep28.asso.fr
7 h 30 à 18 h 30
Ouvert toute l'année

SAINT-LÉGER-DES-AUBÉES
Rue de Neuve
06 17 06 87 16
alsh.saintleger@pep28.asso.fr
7 h à 19 h
Fermé en août et pendant les vacances de Noël.

SAINT-PREST
École Commandant-Cousteau
Place Charles-Moulin
06 27 82 37 40
alsh.saintprest@pep28.asso.fr
7 h à 19 h
Ouvert uniquement les mercredis et en juillet

SOURS
Rue Louis-Isambert
06 27 82 37 46
alsh.sours@pep28.asso.fr
7 h 30 à 18 h 30
Fermé pendant les vacances de Noël.

Carte page 39.

Santé, handicap : un accompagnement personnalisé

Si votre enfant est en situation de handicap ou connaît des difficultés de santé (intolérances alimentaires, allergies…) contactez-nous en amont de son inscription. Le directeur de la structure ou le secrétariat du pôle enfance-jeunesse des Pep 28 évaluera avec vous les besoins spécifiques de votre enfant. Ainsi, l'équipe de l'accueil de loisirs ou de l'espace jeunes pourra accompagner au mieux ses premiers pas. Par ailleurs, si nécessaire, un projet d'accueil individualisé (PAI) sera mis en place et élaboré avec vous.

Chaque fois que nécessaire, nos équipes prennent appui sur l'Espace Ressource Handicap, également géré par l'association des PEP 28, pour former ses encadrants, préparer la venue des enfants et des jeunes, utiliser du matériel adapté, etc. toujours en concertation étroite avec la famille, les professionnels des structures et, après accord des parents, avec les partenaires médico-sociaux.

Pour ce qui est des repas, des menus appropriés seront élaborés selon les besoins alimentaires spécifiques de l'enfant. Si le prestataire de restauration du centre n'est pas en capacité de les proposer, il sera demandé aux parents de fournir le panier-repas.

Parce que nous sommes convaincus que l'inclusion est un droit pour tous, et que la relation étroite avec la famille est gage de réussite de l'accueil au sein du groupe, nous vous invitons à prendre contact avec les équipes, le plus tôt possible, avant la date souhaitée d'inscription de votre enfant.

Réglementation

Sous la responsabilité d'un directeur de structure, l'encadrement est assuré par du personnel qualifié et/ou diplômé (BAFA, BAFD, BPJEPS, DUT d'animation socioculturelle…) dans le respect de la réglementation, à savoir un encadrant pour 8 enfants de maternelle et un pour 12 enfants à partir de l'élémentaire. Le rôle du directeur est d'assurer la gestion matérielle, financière et pédagogique de la structure. Il est garant du bon fonctionnement et du respect des règles de sécurité.

Tous les accueils de loisirs répondent à la réglementation du code de l'Action sociale et des Familles et sont déclarés auprès de la direction départementale de la Cohésion sociale et de la Protection des populations. Ils sont soumis aux contrôles réguliers de la préfecture.

LES ESPACES JEUNES

dédiés aux ados de 12 à 17 ans.

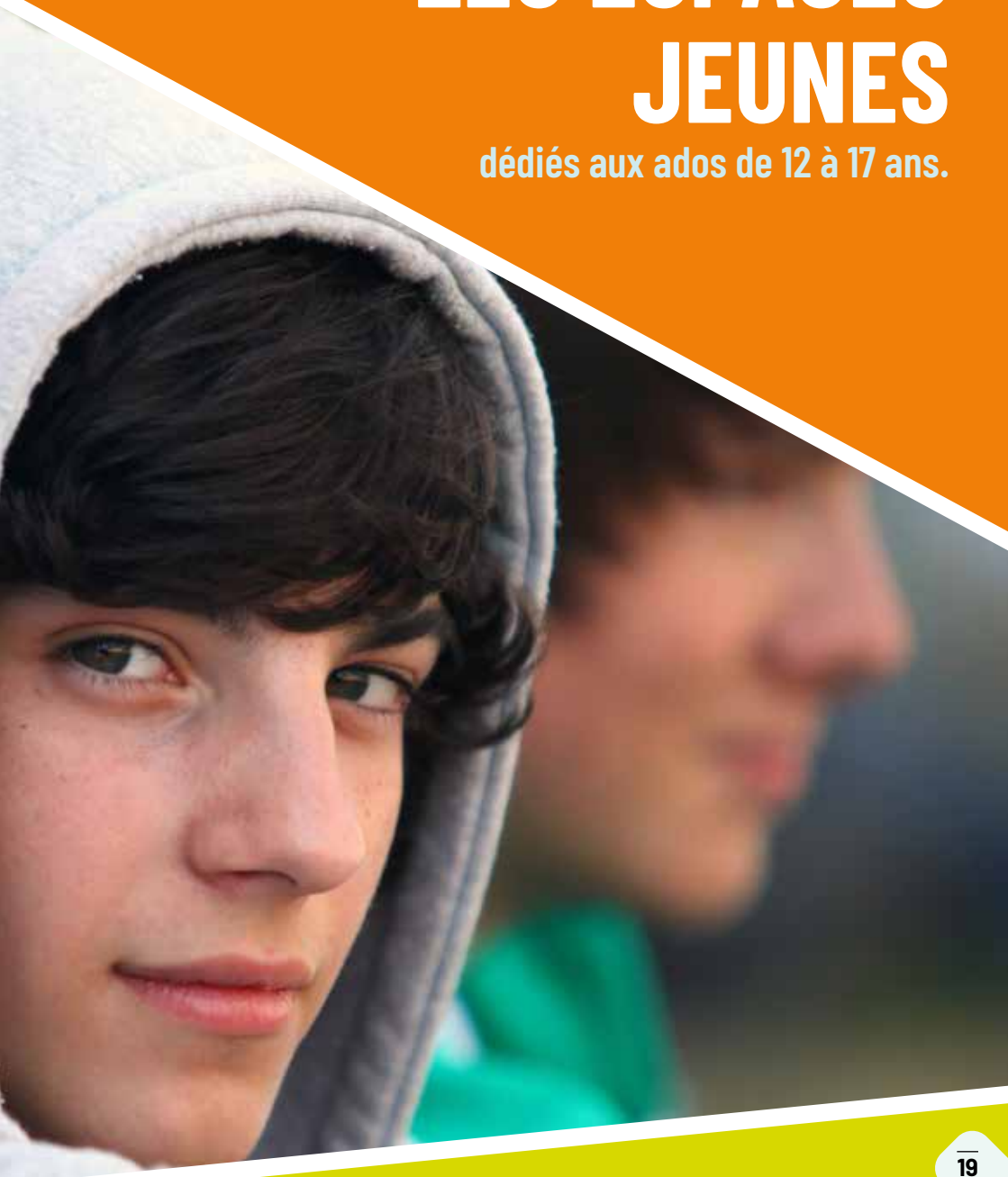

LES ESPACES JEUNES

L'association des PEP 28 anime les espaces dédiés aux adolescents collégiens et lycéens de l'ensemble du territoire de Chartres métropole. Elle est signataire d'une prestation de service Jeunes, contractualisée avec la CAF d'Eure-et-Loir.

Plusieurs temps d'accueil

Les week-ends

Un à deux week-ends par mois en période scolaire, des activités et sorties sont mises en place le plus souvent par et pour les jeunes avec le soutien et sous la supervision des animateurs.
Plusieurs formules sont possibles :
- inscription à la journée avec ou sans repas ;
- inscription en demi-journée : l'après-midi sans repas ;
- inscription à la veillée/nuitée.

Durant les vacances

Les espaces jeunes sont ouverts du lundi au vendredi pendant les petites vacances, sauf celles de Noël.
Deux formules d'accueil sont possibles :
- inscription à la semaine, en journée complète avec repas (formule prioritaire);
- en occasionnel : inscription à la journée avec repas.

L'été, les espaces jeunes sont ouverts à la semaine, en journée complète avec repas.

Le planning des activités est disponible le mois précédent sur www.lespep28.org

Ponctuellement, les animations peuvent se dérouler dans les salles des fêtes et gymnases des communes de Chartres métropole, afin que les espaces jeunes soient accessibles au plus grand nombre.

Promeneur du net

Ce dispositif soutenu par la CAF consiste pour les animateurs Ados à exercer une présence éducative sur internet. Être en contact avec les jeunes du territoire sur les réseaux sociaux est aujourd'hui un élément incontournable des politiques préventives, éducatives et sociales.

Interventions au sein de collèges

En partenariat avec l'Éducation Nationale, des interventions sur le temps médian ont lieu tout au long de l'année scolaire au sein de collèges du territoire. Les animateurs Ados proposent des actions favorisant le lien avec les jeunes, la dynamique de groupe et le développement des projets.

Modalités d'inscription aux espaces jeunes

L'inscription via le portail famille de Chartres métropole est obligatoire pour accéder aux services. Un calendrier des dates d'inscription avec leurs modalités ainsi que le règlement de fonctionnement seront disponibles à partir de mi-juin sur portail-pep28.ciril.net et sur www.lespep28.org.

Les places sont limitées pour chaque structure d'accueil et réservées en priorité aux enfants et jeunes domiciliés dans les 59 communes périurbaines de Chartres métropole (communes de moins de 3 000 habitants et Maintenon, cf. p 37). En cours d'année scolaire, tout changement concernant les renseignements mentionnés dans le dossier d'inscription devra être signalé au directeur de la structure.

Un accompagnement personnalisé est possible (lire l'encadré page 17).

Pièces obligatoires à joindre au dossier

Pour toutes les familles et quelle que soit l'inscription :

- une fiche d'inscription à imprimer sur le site internet www.lespep28.org ou à retirer dans l'une des 11 structures d'accueil ou au siège des Pep 28, 3 rue Charles-Brune à Lucé ou à l'hôtel d'Agglomération ;
- la fiche de réservation de la restauration pour les familles ayant choisi des accueils occasionnels* le mercredi ou pendant les petites vacances ;
- un justificatif de domicile actuel au nom des parents ou titulaires de l'autorité parentale datant de moins de 3 mois (hors facture téléphonie mobile) ;
- un document attestant que toutes les vaccinations obligatoires sont à jour (carnet de santé de l'enfant / du jeune ou certificat de vaccinations) ;
- l'acceptation du règlement de fonctionnement ;
- un avis d'imposition ou de non-imposition 2025 (sur les revenus 2024 du foyer).

* *selon la structure.*

Espaces jeunes et espaces de regroupement

Les espaces jeunes sont ouverts à chaque période de vacances, sauf pendant les vacances de Noël, et certains week-ends.

DAMMARIE
Rue de La-Filerie
07 76 73 00 75
de 7 h 30 à 18 h

JOUY
Rue du Bout-aux-Anglois
06 32 82 31 60
de 7 h à 19 h

SAINT-GEORGES-SUR-EURE
Maison des associations
2, rue du Général-de-Gaulle
06 16 82 20 43
de 7 h 30 à 18 h 30

Trois points de regroupement installés dans les accueils de loisirs viennent compléter ce dispositif pour faciliter les accueils.

BAILLEAU-L'ÉVÊQUE
Parc Olivier-Gault
06 16 82 92 98
de 7 h 30 à 18 h 30

MAINTENON
ALSH Collin-d'Harleville (6/11 ans)
06 35 40 45 87
de 7 h à 19 h

SOURS
Rue Louis-Isambert
06 27 82 37 46
de 7 h 30 à 18 h 30

Carte page 39.

Réglementation

Sous la responsabilité d'un directeur de structure, l'encadrement est assuré par du personnel qualifié et/ou diplômé (BAFA, BAFD, BPJEPS, DUT...) avec un encadrant pour huit adolescents. Son rôle est d'assurer la gestion matérielle, financière et pédagogique du centre et de veiller à la sécurité affective, morale et physique des jeunes.

Les espaces Jeunes répondent à la réglementation du code de l'Action sociale et des Familles et sont déclarés auprès de la direction départementale de la Cohésion sociale et de la Protection des populations. Ils sont soumis aux contrôles réguliers de la préfecture.

L'INFORMATION JEUNESSE

Pour les jeunes à partir de 11 ans.

INFO JEUNES CHARTRES MÉTROPOLE

Intégré au réseau national information jeunesse, Info Jeunes Chartres Métropole est un lieu d'information et d'accueil ouvert à tous les jeunes. Il leur offre un accès libre, gratuit et anonyme, à internet et à une documentation thématique.

Il propose des permanences, des ateliers d'animations, expositions, rencontres et forums, organisés pour accompagner les jeunes dans leurs recherches en matière d'orientation scolaire et professionnelle ou de services pour leur quotidien (logement, droit, santé, loisirs, mobilité…).

Pour optimiser sa recherche, il est possible de bénéficier d'un accompagnement personnalisé en prenant rendez-vous individuellement ou collectivement ou en venant lors des permanences.

O'34 – Tiers-lieu Jeunesse
34, rue Noël-Ballay, Chartres
Tél. 02 37 23 42 32
Horaires d'ouverture :
Du lundi au vendredi
9 h - 12 h / 13 h 30 - 18 h
(fermé jeudi matin)

Renseignements et inscriptions
Tél. 02 37 23 42 32 ou
bij28@agglo-ville.chartres.fr
Carte page 39.

Info Jeunes Chartres métropole est animé par des professionnels qui peuvent conseiller et donner des informations sur différents thèmes :

- **Formation, études, métiers :** cursus scolaires et écoles, accès à la documentation du centre d'information et de documentation jeunesse ;
- **Emplois et petits boulots :** guides pratiques sur la recherche de jobs d'été, de petits boulots et un listing d'offres et demandes pour le baby-sitting ;
- **Vie quotidienne :** liste des partenaires pouvant aider à trouver un logement ou à financer des projets ;
- **Europe :** séjours linguistiques, voyages et échanges à l'étranger, démarches à effectuer pour y étudier et y travailler (partir au pair, Corps européen de solidarité…) ;
- **Santé prévention :** documentation sur la sexualité, la contraception, les infections sexuellement transmissibles, les addictions, la dépression, les aides aux malades et personnes handicapées ;
- **Loisirs sport vacances :** activités proposées au sein des clubs et des associations (activités sportives, culturelles…). Informez-vous sur les différentes possibilités pour partir en vacances (séjours jeunes, chantiers de jeunes bénévoles, auberges de jeunesse…).

INFO JEUNES CHARTRES

Labellisé par le ministère en charge de la jeunesse, l'Info Jeunes Chartres est un lieu d'information et d'accueil ouvert à tous. Et, conformément à la Charte nationale de l'information jeunesse, l'accès y est anonyme et gratuit.

O'34 – Tiers-lieu jeunesse
Info Jeunes Chartres
34, rue Noël-Ballay
28000 Chartres
du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et
de 13 h 30 à 18 h (fermé le jeudi matin).

Info Jeunes Chartres est accessible à tous les jeunes de l'agglomération. Il propose :

- un planning mensuel avec des ateliers d'information animés par des professionnels ;
- différents espaces thématiques pour aider le jeune à se repérer ;
- une documentation actualisée et variée ;
- un espace multimédia pour les recherches d'emploi, d'orientation, avec la possibilité d'imprimer CV et lettre de motivation ;
- des listes de chambres et studios à louer chez les particuliers ;
- différents services.

Exemples : ateliers recherche de stage, de job d'été ou d'emploi ; rédiger son CV ; formations Bafa et premiers secours, forum sur les métiers de la sécurité…

Tout l'agenda est disponible
sur www.chartres.fr/info-jeunes-chartres

LES TARIFS
et infos pratiques

TARIFS ACCUEILS DE LOISIRS** (ALSH)

Accueil du mercredi maternelles et élémentaires			
Revenu fiscal de référence / 12	Enfants des communes périurbaines Chartres métropole de moins de 3 000 habitants* et Maintenon		
	Journée avec repas	Matin avec repas	Après-midi sans repas
0 à 1 220 €	7,40 €	4,98 €	3,58 €
1 221 à 1 500 €	8,94 €	6,00 €	4,32 €
1 501 à 1 800 €	10,34 €	6,95 €	5,00 €
1 801 à 2 100 €	11,87 €	7,98 €	5,75 €
2 101 à 2 400 €	13,27 €	8,92 €	6,43 €
2 401 à 2 900 €	14,81 €	9,95 €	7,17 €
2 901 à 3 400 €	16,34 €	10,98 €	7,91 €
3 401 à 3 900 €	17,74 €	11,92 €	8,59 €
3 901 à 4 400 €	19,27 €	12,95 €	9,33 €
4 401 € et +	20,81 €	13,98 €	10,07 €
	Enfants extérieurs aux communes périurbaines Chartres métropole de moins de 3 000 habitants* et Maintenon		
	Journée avec repas	Matin avec repas	Après-midi sans repas
	26,42 €	17,76 €	12,79 €
Réduction de 10 % à compter du 2e enfant qui fréquente une activité sur la même période et la même durée.			

** Voir liste des communes page 37*
*** Les tarifs peuvent évoluer en cours d'année par délibération du conseil communautaire.*

Accueil petites vacances maternelles et élémentaires

Revenu fiscal de référence / 12	Enfants des communes périurbaines Chartres métropole de moins de 3 000 habitants* et Maintenon	
	Forfait semaine avec repas	Occasionnel journée avec repas
0 à 1 220 €	40,32 €	9,68 €
1 221 à 1 500 €	48,66 €	11,68 €
1 501 à 1 800 €	56,30 €	13,51 €
1 801 à 2 100 €	64,64 €	15,51 €
2 101 à 2 400 €	72,29 €	17,35 €
2 401 à 2 900 €	80,63 €	19,35 €
2 901 à 3 400 €	88,97 €	21,35 €
3 401 à 3 900 €	96,62 €	23,19 €
3 901 à 4 400 €	104,96 €	25,19 €
4 401 € et +	113,30 €	27,19 €

Enfants extérieurs aux communes périurbaines Chartres métropole de moins de 3 000 habitants* et Maintenon	
Forfait semaine avec repas	Occasionnel journée avec repas
132,12 €	31,71 €

Réduction de 10 % à compter du 2e enfant qui fréquente une activité sur la même période et la même durée.

Accueil vacances d'été maternelles et élémentaires

Revenu fiscal de référence / 12	Enfants des communes périurbaines Chartres métropole de moins de 3 000 habitants* et Maintenon
	Forfait semaine avec repas
0 à 1 220 €	40,32 €
1 221 à 1 500 €	48,66 €
1 501 à 1 800 €	56,30 €
1 801 à 2 100 €	64,64 €
2 101 à 2 400 €	72,29 €
2 401 à 2 900 €	80,63 €
2 901 à 3 400 €	88,97 €
3 401 à 3 900 €	96,62 €
3 901 à 4 400 €	104,96 €
4 401 € et +	113,30 €

Enfants extérieurs aux communes périurbaines Chartres métropole de moins de 3 000 habitants* et Maintenon
Forfait semaine avec repas
132,12 €

Réduction de 10 % à compter du 2e enfant qui fréquente une activité sur la même période et la même durée.

* *Voir liste des communes page 37*

TARIFS ESPACES JEUNES

Accueil petites vacances espaces jeunes		
Revenu fiscal de référence / 12	Enfants des communes périurbaines Chartres métropole de moins de 3 000 habitants* et Maintenon	
	Forfait semaine avec repas	Occasionnel journée avec repas
0 à 1 220 €	40,32 €	9,68 €
1 221 à 1 500 €	48,66 €	11,68 €
1 501 à 1 800 €	56,30 €	13,51 €
1 801 à 2 100 €	64,64 €	15,51 €
2 101 à 2 400 €	72,29 €	17,35 €
2 401 à 2 900 €	80,63 €	19,35 €
2 901 à 3 400 €	88,97 €	21,35 €
3 401 à 3 900 €	96,62 €	23,19 €
3 901 à 4 400 €	104,96 €	25,19 €
4 401 € et +	113,30 €	27,19 €
Réduction de 10 % à compter du 2e enfant qui fréquente une activité sur la même période et la même durée.		
Enfants extérieurs aux communes périurbaines Chartres métropole de moins de 3 000 habitants* et Maintenon		
Forfait semaine avec repas	Occasionnel journée avec repas	
132,12 €	31,71 €	
Réduction de 10 % à compter du 2e enfant qui fréquente une activité sur la même période et la même durée.		

** Voir liste des communes page 37*

Accueil vacances d'été espaces jeunes	
Revenu fiscal de référence / 12	Enfants des communes périurbaines Chartres métropole de moins de 3 000 habitants* et Maintenon
	Forfait semaine avec repas
0 à 1 220 €	40,32 €
1 221 à 1 500 €	48,66 €
1 501 à 1 800 €	56,30 €
1 801 à 2 100 €	64,64 €
2 101 à 2 400 €	72,29 €
2 401 à 2 900 €	80,63 €
2 901 à 3 400 €	88,97 €
3 401 à 3 900 €	96,62 €
3 901 à 4 400 €	104,96 €
4 401 € et +	113,30 €
Enfants extérieurs aux communes périurbaines Chartres métropole de moins de 3 000 habitants* et Maintenon	
Forfait semaine avec repas	
132,12 €	
Réduction de 10 % à compter du 2e enfant qui fréquente une activité sur la même période et la même durée.	

Séjours mini camp élémentaire espaces jeunes	
Revenu fiscal de référence / 12	Enfants des communes périurbaines Chartres métropole de moins de 3 000 habitants* et Maintenon
	Séjour mini-camp 5 jours
0 à 1 220 €	51,82 €
1 221 à 1 500 €	62,55 €
1 501 à 1 800 €	72,37 €
1 801 à 2 100 €	83,10 €
2 101 à 2 400 €	92,92 €
2 401 à 2 900 €	103,65 €
2 901 à 3 400 €	114,37 €
3 401 à 3 900 €	124,20 €
3 901 à 4 400 €	134,92 €
4 401 € et +	145,64 €
Enfants extérieurs aux communes périurbaines Chartres métropole de moins de 3 000 habitants* et Maintenon	
Séjour mini-camp 5 jours	
184,97 €	
Réduction de 10 % à compter du 2e enfant qui fréquente une activité sur la même période et la même durée.	

Voir liste des communes page 37

Accueil week-end espaces jeunes				
Revenu fiscal de référence / 12	Enfants des communes périurbaines Chartres métropole de moins de 3 000 habitants* et Maintenon			
	Journée avec repas	Demi-journée sans repas	Demi-journée avec repas	Week-end avec repas
0 à 1 220 €	7,40 €	3,70 €	4,44 €	22,21 €
1 221 à 1 500 €	8,94 €	4,47 €	5,36 €	26,81 €
1 501 à 1 800 €	10,34 €	5,17 €	6,20 €	31,02 €
1 801 à 2 100 €	11,87 €	5,94 €	7,12 €	35,61 €
2 101 à 2 400 €	13,27 €	6,64 €	7,96 €	39,82 €
2 401 à 2 900 €	14,81 €	7,40 €	8,88 €	44,42 €
2 901 à 3 400 €	16,34 €	8,17 €	9,80 €	49,02 €
3 401 à 3 900 €	17,74 €	8,87 €	10,65 €	53,23 €
3 901 à 4 400 €	19,27 €	9,64 €	11,56 €	57,82 €
4 401 € et +	20,81 €	10,40 €	12,48 €	62,42 €
Réduction de 10 % à compter du 2e enfant qui fréquente une activité sur la même période et la même durée.				

Enfants extérieurs aux communes périurbaines Chartres métropole de moins de 3 000 habitants* et Maintenon			
Journée avec repas	Demi-journée sans repas	Demi-journée avec repas	Week-end avec repas
26,42 €	13,21 €	15,85 €	79,27 €
Réduction de 10 % à compter du 2e enfant qui fréquente une activité sur la même période et la même durée.			

** Voir liste des communes page ci-contre*

MODES DE PAIEMENT ACCEPTÉS

Accueils de loisirs, mercredis et vacances et Espaces Jeunes	
> Par carte bancaire sur le portail familles et au siège des Pep 28 > Par chèque à l'ordre des Pep 28 > Par chèques vacances ou Césu non dématérialisé > En espèces	Dans le portail famille, aux accueils de loisirs, au siège des Pep 28 ou à l'hôtel d'Agglomération à Chartres aux heures de permanence

COMMUNES PRIORITAIRES

La priorité est donnée à Maintenon et aux communes périurbaines de Chartres métropole de moins de 3 000 habitants : Alonnes, Amilly, Barjouville, Bailleau-l'Évêque, Berchères-les-Pierres, Berchères-Saint-Germain, Boisville-la-Saint-Père, Boncé, Bouglainval, Briconville, Challet, Champseru, Chartainvilliers, Chauffours, Cintray, Clévilliers, Coltainville, Corancez, Dammarie, Dangers, Denonville, Ermenonville-la-Grande, Fontenay-sur-Eure, Francourville, Fresnay-le-Comte, Fresnay-le-Gilmert, Gasville-Oisème, Gellainville, Houville-la-Branche, Houx, Jouy, La-Bourdinière-Saint-Loup, Maintenon, Meslay-le-Grenet, Meslay-le-Vidame, Mignières, Mittainvilliers-Vérigny, Moinville-la-Jeulin, Morancez, Nogent-le-Phaye, Nogent-sur-Eure, Oinville-sous-Auneau, Ollé, Poisvilliers, Prunay-le-Gillon, Roinville-sous-Auneau, Saint-Aubin-des-Bois, Saint-Georges-sur-Eure, Saint-Léger-des-Aubées, Saint-Prest, Sandarville, Santeuil, Sours, Theuville-Pézy, Thivars, Umpeau, Ver-lès-Chartres, Vitray-en-Beauce et Voise.

Le portail famille de Chartres métropole

L'inscription aux accueils de loisirs et espaces jeunes s'effectue via ce portail.

Pour y accéder, connectez-vous sur « portail-pep28.ciril.net ».

Votre dossier existe déjà si l'un de vos enfants est inscrit ou a été inscrit dans l'une des structures enfance-jeunesse de Chartres métropole gérée par les PEP 28. Vous pouvez retrouver votre numéro de dossier sur une ancienne facture. Il vous sera demandé lors de toute nouvelle connexion.

Si vous n'avez encore jamais inscrit un de vos enfants dans l'une des structures enfance-jeunesse de Chartres métropole, il vous faut créer votre dossier :

1. Compléter un dossier unique d'inscription téléchargeable sur le site www.lespep28.org, rubrique « nos services », rubrique « Accueils de loisirs et périscolaires », puis « Chartres métropole » ;
2. À réception de votre dossier complet, le secrétariat vous adressera par mail vos codes d'accès pour vous connecter au portail famille.

Vous pourrez ensuite avoir accès à votre compte en vous connectant sur portail-pep28.ciril.net afin de procéder aux inscriptions aux différentes activités proposées et effectuer les règlements par carte bancaire.

LE RELAIS PETITE ENFANCE

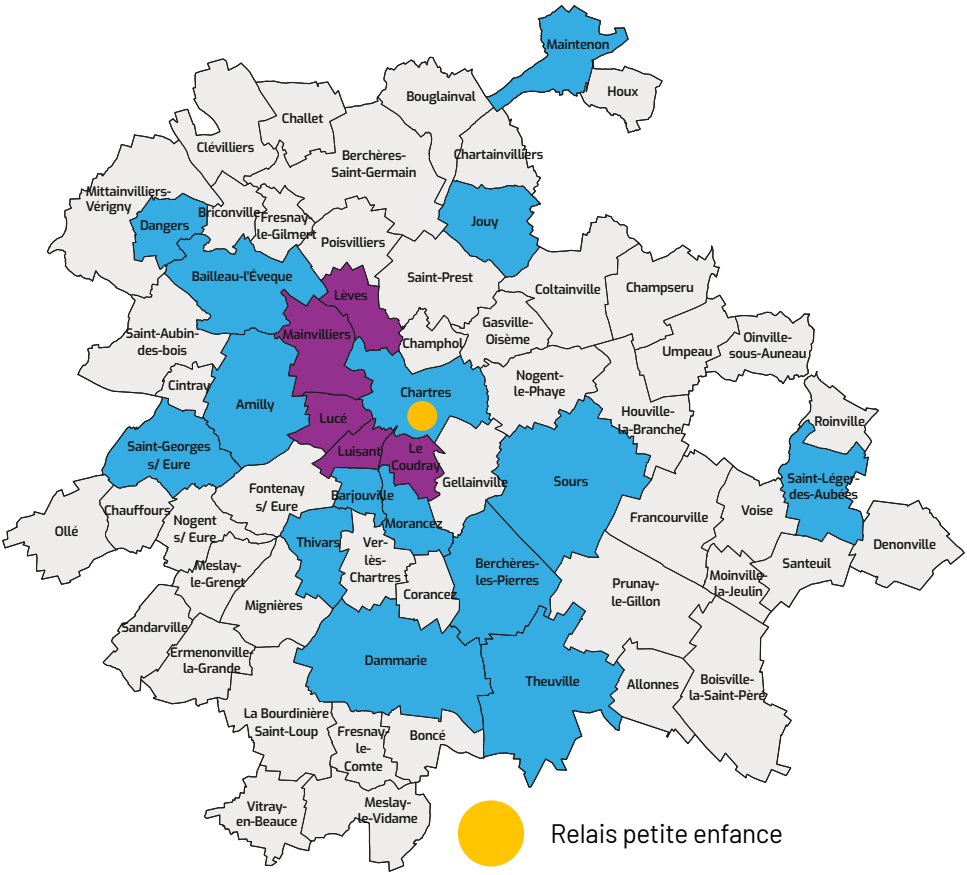

Relais petite enfance

Sites accueillant les ateliers du Relais petite enfance

Communes non couvertes par le Relais petite enfance de Chartres métropole. Renseignez-vous auprès de votre mairie.

LES STRUCTURES D'ACCUEIL ET D'INFORMATION POUR LES 3 - 17 ANS

Accueils de loisirs sans hébergement (ALSH)

Espaces Jeunes

Espaces de regroupement

Tiers-lieu Jeunesse 0'34

MÉMO CALENDRIER SCOLAIRE

Rentrée scolaire des enfants	Mardi 1er septembre 2026
VACANCES D'AUTOMNE	Fin des cours : vendredi 16 octobre 2026
	Reprise des cours : lundi 2 novembre 2026
VACANCES DE NOËL	Fin des cours : vendredi 18 décembre 2026
	Reprise des cours : lundi 4 janvier 2027
VACANCES D'HIVER	Fin des cours : vendredi 19 février 2027
	Reprise des cours : lundi 8 mars 2027
VACANCES DE PRINTEMPS	Fin des cours : vendredi 16 avril 2027
	Reprise des cours : lundi 3 mai 2027
VACANCES D'ÉTÉ	Fin des cours : vendredi 2 juillet 2027

Direction de la communication - Chartres métropole - mai 2026

Hôtel d'Agglomération
Place des Halles, Chartres
ouvert du lundi au vendredi, de 9 h à 18 h,
le samedi de 9 h à 12 h 30
Tél. 02 37 23 40 00
www.chartres-metropole.fr

CHARTRES
MÉTROPOLE